

DELEGATION DE SIGNATURE PRES-DGS-1

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

- VU Le Code de l'éducation, et notamment ses articles L 712-1, L 712-2;
- VU Les articles R. 719-51 à R. 719-112 du code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- VU Le décret n°83-1033 du 3 décembre 1983 modifié portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et fixant les dispositions applicables à l'emploi de Directeur général des services d'administration scolaire et universitaire ;
- VU Les statuts de l'Université;
- VU La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès ;
- VU L'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 13 octobre 2020 portant nomination et classement de Monsieur Alain DINTILHAC dans l'emploi de directeur général des services d''établissement public à caractère scientifique, culturel ou professionnel ou d'école nationale d'ingénieurs.

ARRÊTE

Article 1: EN MATIERE DE SCOLARITE

Il est donné délégation de signature à **Monsieur Alain DINTILHAC**, Directeur Général des Services de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, à effet de signer toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions de la Présidente en sa qualité de cheffe d'établissement, responsable de l'organisation du service public d'enseignement, à l'exception de :

- La désignation des jurys d'examen.

Article 2: EN MATIERE DE GESTION DE PERSONNEL



Il est donné délégation de signature à **Monsieur Alain DINTILHAC**, Directeur Général des Services, à effet de signer toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions de la Présidente en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation des services et de l'affectation des personnels, à l'exception de :

- La notation, l'affectation et des décisions relatives à la promotion des enseignants du second degré ;
- Les décisions relatives aux primes susceptibles d'être versées aux enseignants chercheurs et enseignants ;

Article 3: EN MATIERE DE GESTION DE MATERIEL

Il est donné délégation de signature à **Monsieur Alain DINTILHAC**, Directeur Général des Services, à effet d'assurer l'exécution des contrats et conventions.

Article 4: En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente de l'université, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain DINTILHAC, Directeur Général des Services, à effet de signer, au nom de la Présidente, les correspondances et les actes administratifs dans les domaines suivants:

- La convocation des instances de l'université;
- La gestion de la recherche et de la valorisation.

Article 5: EN MATIERE IMMOBILIERE

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain DINTILHAC, Directeur Général des Services, afin de signer tout acte relatif à la gestion et la conservation du patrimoine immobilier de l'université.

Article 6: EN MATIERE FINANCIERE

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain DINTILHAC, Directeur Général des Services, à effet de signer toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions de la Présidente, quelle que soit l'UB concernée.



L'exception à cette délégation concerne:

- Les contrats de travail et promesses d'embauche.

Article 7 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 8 : La présente décision prend effet à partir de sa publication.

Article 9 : La présente décision prend fin au terme des fonctions du délégataire ou du mandat du délégant.

Article 10 : La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée sur le site Internet de l'université.

Article 11 : Le Directeur général des services et l'Agent comptable (pour la partie financière) sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 13 octobre 2020

Le délégataire

La Présidente

Monsieur Alain DINTILHAC

Madame Emmanuelle GARNIER